

**ឯកសារដើម**  
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):  
..... 06 / 02 / 2012 .....

ម៉ោង (Time/Heure) : ..... 13 - 40 .....

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង /Case File Officer/L'agent chargé  
du dossier:..... SANN RANA .....



**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា**  
**ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

**CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE**

**À : Toutes les parties, dossier n° 002 ;                      Date : 6 février 2012**

**Bureau de l'administration ;  
Section d'administration judiciaire**

**DE : Nil Nonn, Président de la Chambre de première instance ;**

**COPIE : Tous les juges de la Chambre de première instance ; Juriste hors classe de la  
Chambre de première instance**

**OBJET : Vacations judiciaires en 2012**



À des fins de planification, la Chambre de première instance informe les parties des périodes de vacations judiciaires en 2012 :

- vendredi 17 février 2012 – vendredi 9 mars 2012 (fin du premier segment du procès),
- vendredi 13 avril 2012 – lundi 16 avril 2012 (Nouvel an khmer),
- lundi 14 mai 2012 – mardi 15 mai 2012 (congés nationaux inclus),
- lundi 25 juin 2012 – vendredi 13 juillet 2012 (vacances d'été en Europe),
- lundi 15 octobre 2012 – mardi 16 octobre 2012 (*Pchum Ben*),
- lundi 29 octobre 2012 – vendredi 2 novembre 2012 (congés nationaux inclus),
- lundi 26 novembre – vendredi 30 novembre 2012 (Fête des eaux),
- lundi 24 décembre 2012 – vendredi 4 janvier 2013 (Noël/Nouvel an).

Durant les périodes indiquées, et à l'exception des vacations plus longues qui auront lieu entre le 17 février et le 9 mars 2012, et éventuellement celles entre le 25 juin et le 13 juillet 2012, la Section d'administration judiciaire n'acceptera aucun dépôt de document dans le cadre du dossier n° 002. Le délai de dépôt de documents continuera néanmoins de courir durant ces vacations judiciaires. Lorsqu'un délai de dépôt tombera durant une de ces périodes, il deviendra automatiquement le premier jour ouvrable suivant le dernier jour de vacation judiciaire. La Chambre dira aux parties en temps utile si le dépôt d'écriture sera autorisé entre le 25 juin et le 13 juillet 2012.

Si les vacations judiciaires figurant ci-dessus coïncident dans une large mesure avec les principales vacances officielles cambodgiennes et internationales, la Chambre ne siègera pas à un certain nombre d'autres journées, notamment lors de jours fériés cambodgiens accordés par le gouvernement royal du Cambodge. Les dates de ces jours fériés supplémentaires ont été communiquées par le Bureau de l'administration dans sa circulaire d'information intitulée *Official*

*Holidays for 2012* (Congés officiels pour 2012), publiée le 1<sup>er</sup> décembre 2011, dont une copie figure en pièce jointe à des fins de référence.

La Chambre souhaite préciser que les vacances judiciaires ne seront pas des congés. Elles ne correspondent qu'à des jours durant lesquels la Chambre ne siègera pas. Durant ces périodes, la Chambre continuera de travailler sur les décisions et de planifier les phases ultérieures du procès. Des périodes de vacation sont également nécessaires pour permettre aux comités judiciaires et aux sessions plénières de se tenir, selon que de besoin.